

Commune du Gault-Saint-Denis

Séance du 17 Avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Date de convocation
10/04/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à 20h00, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Valérie ARNOULT, Maire.

Présents :

Mme ARNOULT Valérie, Maire, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. GOUSSARD Alain, M. BESNARD Xavier, M. CHERAMY Damien, M. COLLARD Sylvain, M. DARMIGNY Bertrand, Mme JUTEAU Gisèle, Mme LELIARD Sabrina, M. MESLARD Philippe, M. MOREAU Benoist, M. PAILLEAU Stéphane, M. WISSOCQ Eric

Secrétaire de séance : M. Stéphane PAILLEAU

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, AFFECTATIONS DE RESULTAT, VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (COMMUNE ET EAU), VOTE DES TAXES COMMUNALES

Après discussion et compte tenu du manque de temps pour réaliser les budgets, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** a décidé de reporter les votes budgétaires au lundi 23 Avril 2018. Pour se faire, une confirmation sera demandée à la Préfecture concernant les délais de vote et une convocation sera envoyée dès le 18 Avril 2018 à l'ensemble du Conseil Municipal.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après avoir rappelé le soutien technique apporté aux associations : mise à disposition et entretien des infrastructures et pris connaissance des bilans financiers régulièrement présentés en Assemblée Générale, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité** de maintenir les subventions aux associations 2018 comme suit :

- Club de l'amitié : 275 €
- Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (A.C.P.G.) : 275 €
- La Gauloise : 350 €
- Familles Rurales : 275 €
- GAUMESVIT : 275 €
- La Croix Rouge Française : 15 €
- La Prévention Routière d'Eure-et-Loir : 15 €
- Le Comité contre la Mucovicirose : 15 €
- L'Amicale des donneurs de sang : 15 €
- L'Association Neuro Psy Infanto Juvénile de Bonneval : 15 €
- L'Association des Paralysés de France : 15 €
- La Ligue contre le Cancer : 15 €

et d'y ajouter l'association AMSTRAMGRAM : 275 € (M. CHERAMY et Mme LELIARD ne prennent pas part à ce vote, étant membres du bureau AMSTRAMGRAM)

Soit un total de 1 830 € qui sera intégré au budget primitif 2018, au compte 6574.

Mme LELIARD déplore l'inégalité de répartition des subventions. Elle suggère la mise en place d'une réserve d'argent qui permettrait aux associations d'avoir une somme allouée ponctuellement, en fonction des événements. M. GOUSSARD estime que cette situation ne serait pas équitable car certaines associations solliciteraient la réserve plus que d'autres.

M. MESLARD explique que pendant plusieurs années, la subvention allouée à la GAUMESVIT permettait à l'association de payer son assurance.

Mme JOUANNET-LEFRANC précise qu'elle souhaitait que les nouvelles associations fassent une demande officielle de subvention à la mairie à l'avenir.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal,

Vu la demande de la Trésorière de Bonneval pour une admission en non valeur sur le budget Commune 2018 pour un montant de 299.20 €,

3 POUR (D. CHERAMY; S. COLLARD; B. DARMIGNY) 3 CONTRE (C. JOUANNET-LEFRANC; A. GOUSSARD; JL FOUCHER) et 8 ABSTENTIONS (V. ARNOULT; S. PAILLEAU; S. LELIARD; P. MESLARD; B. MOREAU; E. WISSOCQ; G.JUTEAU; X. BESNARD) donc la demande est rejetée puisque la voix du Maire est prépondérante.

REFUSE l'admission en non-valeur pour le montant cité ci-dessus.

M. COLLARD évoque des parcours de vie parfois difficiles, et a estimé qu'il ne serait pas correct de pénaliser les personnes concernées.

Mme JOUANNET-LEFRANC explique qu'elle considère que ce n'est pas aux communes à assumer financièrement ces difficultés.

M. MOREAU ajoute qu'antérieurement, c'était le CCAS qui prenait en charge ces dettes.

DELIBERATION FDI ALLEES DU CIMETIERE

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention FDI pour les Allées du Cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à effectuer une demande de subvention FDI.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût total des travaux :	61 680.00 € H.T.
T.V.A. (20 %) :	12 336.00 €

Coût T.T.C. :	74 016.00 € T.T.C.
Plan de financement :	
D.E.T.R. (20%) :	12 336.00 €
FDI (24%) :	15 000.00 €
FSIL (20%) :	12 336.00 €
Autofinancement :	22 008.00 €

Total H.T. :	61 680 .00 € H.T.
T.V.A. (20%) :	12 336.00 € (autofinancée)

Total :	74 016.00 T.T.C

M. MOREAU s'interroge sur le fait que le prestataire le plus cher avait été sélectionné pour les travaux avant même de savoir si la commune allait pouvoir bénéficier d'une subvention

M. CHERAMY précise que toutes les entreprises qui ont envoyé un devis estimatif pour ces travaux ne peuvent pas postuler ultérieurement sur le marché public de ces mêmes travaux.

DELIBERATION FSIL ALLEE DU CIMETIERE

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention FSIL pour les Allées du Cimetière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à effectuer une demande de subvention FSIL.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût total des travaux :	61 680.00 € H.T.
T.V.A. (20 %) :	12 336.00 €

Coût T.T.C. :	74 016.00 € T.T.C.

Plan de financement :	
D.E.T.R. (20%) :	12 336.00 €
FDI (24%) :	15 000.00 €
FSIL (20%) :	12 336.00 €
Autofinancement :	22 008.00 €

Total H.T. :	61 680 .00 € H.T.
T.V.A. (20%) :	12 336.00 € (autofinancée)

Total :	74 016.00 T.T.C

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 6H ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 7H

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique 6h et de créer un poste d'adjoint technique 7h. Cette modification contractuelle s'explique par l'accroissement de l'activité sur la collectivité. Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE**, cette décision.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'EURE-ET-LOIR

M. PAILLEAU lit aux membres du Conseil Municipal les conditions de cette modification de statuts. Après précisions sur les compétences et champs d'action du SDE le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** la modification des statuts du SDE.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, est informé

- M. BESNARD informe le Conseil Municipal que du lierre commence à prendre possession des poteaux et grillages au lagunage, le long du bois ainsi que le long des champs. Il a, de plus, évoqué une pile de déchets entreposés à proximité. Mme ARNOULT assure que le propriétaire concerné sera contacté.
Mme JOUANNET-LEFRANC ajoute qu'il y a également une décharge sauvage auprès des poulaillers de M. Julien COLLAS.
- M. DARMIGNY évoque les compteurs Linky et les soucis rencontrés dans d'autres collectivités concernant les relevés au comptage. M. MOREAU précise que la plupart du temps les problèmes rencontrés par les compteurs Linky étaient liés à une mauvaise installation (problème humain).
- Mme LELIARD se questionne sur les moyens à disposition afin de mieux communiquer auprès des adolescents (exemple Séjour ado)
- Mme JUTEAU se demande s'il était légal de mettre des troncs d'arbre sur les trottoirs afin d'empêcher de stationner les automobilistes. M. COLLARD explique que cela est interdit puisque les trottoirs relèvent du domaine public. Mme ARNOULT informe le Conseil que des courriers seront envoyés aux personnes concernées.
- M. MESLARD demande s'il est possible de retirer la potence obsolète installée sur le château d'eau de Bronville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé avec nous les membres présents.

Fin de la séance : 22H05

SIGNATURES

Madame Valérie ARNOULT	
Madame Claude JOUANNET-LEFRANC	

Monsieur Jean Luc FOUCHER	
Monsieur Alain GOUSSARD	
Monsieur Sylvain COLLARD	
Monsieur Stéphane PAILLEAU	
Madame Sabrina LELIARD	
Monsieur Philippe MESLARD	
Monsieur Damien CHERAMY	
Monsieur Eric WISSOCQ	
Monsieur Xavier BESNARD	
Monsieur Benoist MOREAU	
Madame Gisèle JUTEAU	
Monsieur Bertrand DARMIGNY	